



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ce document ne doit pas être communiqué, publié ou diffusé aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Euronext : LG, NYSE : LR

Paris, le 12 juin 2003

Lafarge lance une augmentation de capital de 1,28 milliard d'euros avec droit préférentiel de souscription aux actionnaires

- **Cette émission permettra à Lafarge de saisir progressivement des opportunités d'investissements créatrices de valeur, de petite ou moyenne taille, et d'accélérer le renforcement de sa structure financière**
- **Lafarge s'est engagé à respecter une discipline financière stricte, et atteindra son objectif de réduction de la dette nette de 1 milliard d'euros en 2003, indépendamment de l'augmentation de capital**

Lafarge annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital de 1,28 milliard d'euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription pour les actionnaires. L'offre est entièrement garantie par BNP Paribas et JP Morgan. La période de souscription sera ouverte du 19 juin au 2 juillet 2003, avec une parité de 4 nouvelles actions pour 17 actions déjà détenues. Les actions résultant de l'exercice par les actionnaires de leur option de paiement du dividende en actions bénéficieront également du droit préférentiel de souscription. Le prix de souscription est de 41 euros par action nouvelle. Le droit préférentiel de souscription sera coté à partir du 19 juin.

Les fonds levés au titre de cette augmentation de capital donneront au Groupe la flexibilité nécessaire pour saisir progressivement des opportunités d'investissements de petite ou moyenne taille, tout en lui permettant de renforcer sa structure financière.

Grâce à une discipline financière rigoureuse et hors effet de l'augmentation de capital, le Groupe atteindra son objectif de réduction de la dette nette de 1 milliard d'euros en 2003 (hors effet de change), et ce malgré un environnement économique encore incertain. Cet objectif sera atteint par la combinaison de plusieurs facteurs : l'amélioration des performances opérationnelles, la réduction du besoin en fonds de roulement, la maîtrise des investissements dans une fourchette de 1,2 à 1,3 milliard d'euros ainsi que des cessions d'actifs pour un montant compris entre 400 et 600 millions d'euros.

Croissance rentable : L'augmentation de capital renforcera la capacité de Lafarge à investir dans des opportunités de développement créatrices de valeur, par acquisitions ou par augmentation de capacités. Il s'agit de projets de petite ou moyenne taille, principalement dans la branche Ciment dans le monde entier, et dans les Granulats en Europe et en Amérique du Nord.

Solidité et flexibilité financières accrues : L'augmentation de capital donnera à Lafarge les moyens d'accélérer le renforcement de sa structure financière. Elle lui procurera également une flexibilité accrue lui permettant d'optimiser la réalisation dans le temps des cessions d'actifs.

Commentant cette annonce, Bernard Kasriel, Directeur Général, a indiqué : *"Cette augmentation de capital nous donnera une flexibilité accrue pour investir dans des opportunités créatrices de valeur et renforcer notre structure financière. Ainsi, nous positionnerons idéalement notre Groupe pour l'avenir."*



Le prospectus, qui a reçu le visa Cob n° 03563 en date du 11 juin 2003, est disponible sur le site Internet de la Cob www.cob.fr et sur demande (sans frais), auprès de Lafarge, BNP Paribas et JP Morgan. Il est également disponible sur le site Internet de Lafarge www.lafarge.com.

Leader mondial des matériaux de construction, **Lafarge** emploie 77 000 personnes dans 75 pays. Lafarge occupe des positions de premier plan dans chacune de ses quatre branches : Ciment, Granulats & Béton, Toiture et Plâtre. En 2002, Lafarge a réalisé un chiffre d'affaires de 14, 6 milliards d'euros. Vous trouverez de plus amples informations sur : www.lafarge.com

CONTACTS PRESSE :

Philippe Hardouin 33-1 44 34 12 68
philippe.hardouin@lafarge.com

Brunswick
Stéphanie Tessier 33 1 53 96 83 79
Portable 33 6 22 11 84 98
stessier@brunswickgroup.com

RELATIONS INVESTISSEURS :

James Palmer : 33-1 44 34 11 26
james.palmer@lafarge.com

Danièle Daouphars : 33-1 44 34 11 51
daniele.daouphars@lafarge.com

Une interview de Bernard Kasriel, Directeur Général, sous forme vidéo, audio et texte, sera disponible à partir de 7h30 sur les sites www.lafarge.com et www.cantos.com

Appel conférence

A la suite de cette annonce, une conférence par téléphone aura lieu le **12 juin 2003 à 9h30 (heure de Paris) en langue anglaise**

Les intervenants seront :

Bernard Kasriel - Directeur Général
Jean-Jacques Gauthier – Directeur Général Adjoint, Finance
James Palmer – Directeur Relations Investisseurs
Danièle Daouphars - Relations Investisseurs

Si vous souhaitez y participer, merci de composer : 33 (0)1 55 69 80 06

Nom de l'appel conférence : "Lafarge"

Cette conférence par téléphone ne sera pas accessible par les personnes aux Etats-Unis, au Canada, en Australie et au Japon.

Le support de présentation de la conférence est disponible sur le site Internet de Lafarge www.lafarge.com

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières Lafarge aux Etats-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la condition d'avoir fait l'objet d'un enregistrement auprès de la *Securities Exchange Commission* des Etats-Unis ou de bénéficier d'une exemption d'enregistrement. Une offre au public de valeurs mobilières aux Etats-Unis ne pourra être effectuée que sur la base d'un prospectus disponible auprès de Lafarge et contenant des informations détaillées concernant Lafarge, ses organes d'administration et de direction et ses comptes. Aucune copie de ce communiqué n'a été et ne doit être envoyée ou diffusée aux Etats-Unis. Les déclarations figurant dans ce communiqué, y compris les déclarations relatives à la capacité de la société d'atteindre son objectif de réduction de la dette, et qui ne sont pas des données historiques constituent des déclarations prévisionnelles (« *forward-looking statements* ») effectuées conformément aux dispositions « *safe harbor* » du *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces déclarations ne sont pas des garanties quant aux performances futures et comportent des risques, des incertitudes et des hypothèses (des « Facteurs »), qui sont difficiles à prévoir. Parmi les Facteurs qui pourraient entraîner des différences significatives entre les résultats réels et ceux exprimés dans les déclarations prévisionnelles, figurent (entre autres) : la nature cyclique de l'activité de la Société, les conditions économiques régionales et nationales dans les pays où le Groupe exerce son activité; les fluctuations de devises; la nature saisonnière des opérations de la Société ; les niveaux de dépenses en matière de construction sur les marchés importants; la structure de l'offre et de la demande de l'industrie; la concurrence émanant de concurrents existants ou nouveaux; des conditions climatiques défavorables au cours des hautes périodes de construction; les changements et la mise en œuvre de réglementations environnementales et autres; la capacité de la Société à pouvoir identifier, réaliser et réussir à intégrer efficacement des acquisitions; la capacité de la Société à pénétrer avec succès de nouveaux marchés; et d'autres facteurs décrits dans les documents publics déposés ou enregistrés par la Société auprès des autorités boursières y compris dans le Document de Référence déposé par la Société auprès de la COB sous le numéro D03-0375 tel qu'actualisé le 5 juin 2003, ainsi que dans le « Form 20-F » enregistré auprès de la *Securities and Exchange Commission* aux Etats-Unis. De manière générale, la Société est exposée aux risques et incertitudes liés à l'industrie de construction et à l'exercice d'une activité commerciale à travers le monde. Les déclarations prévisionnelles sont effectuées à la date de ce jour et la Société ne s'engage nullement à les mettre à jour, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou de toute autre manière.

Le prospectus, accompagné d'un document contenant des informations complémentaires importantes pour les actionnaires au Royaume-Uni, sera utilisé comme prospectus pour l'offre au public d'actions nouvelles avec droit préférentiel de souscription dans ce pays, et sera soumis en vue d'une reconnaissance mutuelle auprès du *United Kingdom Listing Authority* (« UKLA »), conformément aux dispositions sur la reconnaissance mutuelle contenues dans la Directive européenne n° 89/298/CE, pour être utilisé comme prospectus aux termes des *UKLA Listing Rules* et de la Partie VI du *Financial Services and Markets Act 2000*.

